



**NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES
AVEC L'ASSURANCE MALADIE :
RETOUR SUR UN AVENANT PLUS QUE DÉCEVANT !**

**UN NOUVEAU BUREAU NATIONAL
ET UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'USPO**

**DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE À L'OFFICINE :
L'USPO VOUS ACCOMPAGNE**

SUBSTITUTION DES BIOSIMILAIRES : LA FRANCE DOIT COMBLER SON RETARD !



Je suis pharmacienne titulaire d'officine. Avec KLESIA Pro, quoi qu'il arrive à mes salariés ou à leurs proches, je sais qu'ils sont parfaitement couverts en cas de maladie ou d'accident. Nous pouvons ainsi nous concentrer sur l'essentiel : notre activité.

KLESIA Pro vous propose des services et produits d'assurance santé et prévoyance. Nos solutions sont réalisées avec les représentants de votre secteur d'activité, et ce, sans but lucratif. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement adapté à votre situation, pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : VOTRE ACTIVITÉ.

KLESIA Pro s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
MÉTIERS DE
LA SANTÉ **Pro**

LIBRES ET DÉTERMINÉS



Le 30 mai dernier, sous l'impulsion et à l'initiative de l'USPO, la profession des pharmaciens d'officine a montré son unité et sa détermination dans une grande journée de mobilisation nationale qui fera date, au même titre que celle de 2014.

Débutées fin 2023, les négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie pour obtenir un avenant économique ambitieux auraient dû aboutir à des revalorisations à la hauteur des besoins et des attentes du réseau. La direction de l'Assurance maladie et la signature précipitée d'un syndicat en ont décidé autrement.

Pendant plusieurs semaines, l'USPO a abondamment communiqué sur le sujet, en toute clarté et en toute transparence. Il est donc inutile de revenir dessus, d'autant plus que vous trouverez un dossier complet dans ce numéro. Pour autant, je sais que la plupart des pharmaciens sont déçus par cet avenant, et qu'ils ont l'impression d'avoir été abandonnés en rase campagne. Je veux leur dire que l'USPO n'a pas l'intention de rendre les armes : nous continuerons à nous battre pour obtenir gain de cause, notamment concernant l'obtention d'une ROSP sur les biosimilaires et les hybrides.

L'arrivée d'une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale et d'un nouveau Gouvernement, en dépit de ce que l'on peut en penser quant à leur pérennité, sera au moins l'occasion de plaider pour un nouvel avenant économique qui permette d'inverser la tendance négative actuelle.

L'USPO ne fait pas de politique : son seul parti, c'est le parti des pharmaciens ! Forte de cette ligne de conduite immuable, elle travaille sans entraves ni arrière-pensées au service exclusif de la profession, en toute indépendance et en toute liberté.

Si vous aussi vous avez envie d'agir en faveur de l'amélioration de vos conditions d'exercice, si vous aussi vous ne souhaitez plus que d'autres décident à votre place, c'est le moment de nous rejoindre !

Pierre-Olivier Variot
Président de l'USPO



SOMMAIRE #31

04 ■ RETOUR SUR LE 30 MAI

Retour en images sur cette journée historique.

06 ■ UNE JOURNÉE HISTORIQUE

De nombreuses retombées médiatiques.

08 ■ DOSSIER

Négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie : retour sur un avenant plus que décevant !

14 ■ À L'OFFICINE

La substitution des biosimilaires : la France doit combler son retard !

15 ■ MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Dispensations d'anti-microbiens effectuées à l'officine : déclaration obligatoire !

16 ■ TERRITOIRES

Présentation du nouveau Bureau national de l'USPO.

20 ■ ACTUALITÉS

Focus sur les organismes concentrateurs techniques.

23 ■ POLITIQUE

Le GPUE : le bras armé des officinaux à Bruxelles !

25 ■ À L'OFFICINE

Démarche éco-responsable à l'officine : l'USPO vous accompagne.



Offices Avenir

Publication de la SAS IDEA&CO, au capital de 1000 €
43 rue de Provence - 75009 PARIS
Tél. 01 46 47 20 80 / Fax 01 71 18 34 10

Directeur de publication : Pierre-Olivier Variot

Directeur de la rédaction : Jérôme Koenig

Comité de rédaction : Jérôme Koenig, Marie-Josée Augé-Caumon, Laura Cerminara, Hadrien Dupommier-Rouillard, Sonia Jouve et Guillaume Racle

Conception et réalisation : Lucile Gaillard

Impression : PARMENTIER IMPRIMEURS

Dépôt légal - n°ISSN 2258-4609

Ce numéro a été réalisé avec le soutien de KLESIA.



Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



RETOUR SUR... LE 30 MAI 2024

De Lille à Ajaccio, de Rennes à Mulhouse... les pharmaciens de France se sont mobilisés en nombre pour baisser le rideau et manifester dans les rues de notre pays.

Retour en images sur cette journée historique !



ANGOULÊME



BRETAGNE



CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



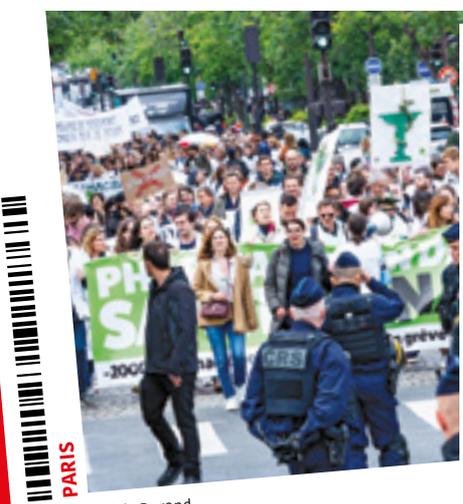
LE MANS



MARSEILLE



MULHOUSE



PARIS

© Eric Durand



PARIS

© Eric Durand



STRASBOURG



CHAUMONT



DIJON



NANCY



ORLÉANS - TOURS



TOULON



TOULOUSE



UNE JOURNÉE HISTORIQUE RELAYÉE

LE FIGARO

«Il n'y a plus de médicaments et les officines ferment» : en grève, 90% des pharmaciens baissent le rideau ce jeudi

Par **Marc Durand**

Publié le 28/05/2024 à 12:20, mis à jour le 28/05/2024 à 13:05

17 commentaires

Reproduction autorisée



Deux syndicats, l'USPO et la FSPF, ont déposé un préavis de grève concerné par l'Ordre national des pharmaciens. Cette mobilisation d'ampleur vise à alerter le gouvernement sur les difficultés économiques rencontrées par la profession.

Le Monde

Une grève des pharmacies massivement suivie en France: 18 000 officines sur 20 000 ont fermé

Les professionnels manifestent contre les politiques gouvernementales de santé publique, avec notamment un impact négatif sur l'accès aux soins et la disponibilité de la chaîne de soins.

Le 28/05/2024



L'appel à la grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le Parisien

Grève « massive » des pharmacies ce jeudi : à quoi faut-il s'attendre ?

18 000 officines ont fermé ce jeudi, un chiffre qui s'annonce en hausse par rapport à la semaine dernière. L'impact sur la chaîne de soins est attendu.



L'appel à la grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

BFM TV.

Grève des pharmacies: le mouvement s'intensifie très vite, beaucoup d'officines ferment portes closes jeudi

le 28/05/2024

17 commentaires



Les pharmaciens massivement en grève demain

Un préavis de grève a été déposé par les deux syndicats de pharmaciens, l'USPO et la FSPF, le 27 mai. Le mouvement s'intensifie très vite, beaucoup d'officines ferment portes closes jeudi.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.



LES PHARMACIENS EN GREVE ET DANS LA RUE!

Europe 1

Grève des pharmaciens : «On craint terriblement une hécatombe parmi les officines», confie Pierre-Olivier Varlot



le 28/05/2024

Pierre-Olivier Varlot, président de l'Ordre des Pharmaciens d'Officine et gérant d'une officine à Pontivy (Morbihan), s'attend à ce que la grève des pharmaciens ait un impact négatif sur la chaîne de soins.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

3 régions

Pénurie de médicaments, ventes en ligne... Pourquoi les pharmacies sont en grève le 28 mai

le 28/05/2024

17 commentaires

Reproduction autorisée

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

Le mouvement de grève des pharmaciens a été massivement suivi en France.

PAR LES MÉDIAS !

LE PROGRÈS

Grève des pharmaciens : quelles officines sont ouvertes ce jeudi dans le département ?

Les pharmaciens syndiqués ont annoncé qu'ils ne seront pas en grève jeudi 30 mai, contrairement aux pharmaciens non syndiqués. Voici les pharmacies qui restent ouvertes dans le département.



ouest france

Pourquoi les pharmacies sont en grève ce week-end de Pentecôte

L'annonce des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) appelle à une journée de mobilisation et à la fermeture des officines, jusqu'au 30 mai 2024. Un appel à la grève des gardes est également lancé pour le week-end de Pentecôte, sans que les pharmaciens aient le samedi 18 mai.



SUD OUEST

Grève des pharmaciens : 90 % des officines fermées ce jeudi, le mouvement d'urgence très suivi

Les pharmaciens ont en grève jeudi 30 mai, jour de Pentecôte, dans le département de la Gironde. Le mouvement d'urgence est très suivi.



france bleu

"On a plus de 5.000 médicaments en rupture" : Arnaud Verdenet, pharmacien responsable Syndicat USPO dans le Doubs

Arnaud Verdenet, pharmacien responsable du Syndicat USPO dans le Doubs, explique la situation de rupture de médicaments.



Grève des pharmaciens : "De fabriquer trop peu de médicaments en France", dit le président de l'USPO

Le président de l'USPO, Jean-Louis Bouchard, explique la situation de rupture de médicaments.



Grève des pharmaciens : "La figure de pharmacien avait d'habitude plus" : une professionnelle gironde

Une professionnelle gironde raconte son expérience de la grève.



6



RTL

Les infos de 5h - Pourquoi les pharmaciens sont en grève ce jeudi

Les deux principaux syndicats de pharmaciens appellent à la grève, jeudi 30 mai. En l'absence d'alternatives, les citoyens ne peuvent pas se procurer de nombreux médicaments.



RMC

"ON A 49 MÉDICAMENTS EN RUPTURE" : EN GRÈVE, LES PHARMACIES SERONT PRESQUE TOUTES FERMÉES LE 30 MAI





CHIFFRES CLÉS



- Près de 1 000 articles de presse et reportage TV/Radio.
- Plus de 100 interviews réalisées avec les élus de l'USPO.
- Une couverture à la fois nationale et locale.

DOSSIER

NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES AVEC L'ASSURANCE MALADIE : RETOUR SUR UN AVENANT PLUS QUE DÉCEVANT !



RDV à l'Assurance Maladie
avec la délégation de l'USPO



Sur quoi portaient ces négociations ?

En 2022, une nouvelle convention nationale pharmaceutique, délaissant l'aspect économique pour cause d'élection présidentielle, a été signée pour une durée de 5 ans. En décembre 2023, l'Assurance Maladie et les deux syndicats représentatifs de la profession (la FSPF et l'USPO) ont entamé des négociations pour aboutir à la signature d'un avenant économique, afin de revaloriser la marge des pharmacies, comme cela était prévu dans le cadre de cette convention. Cette hausse des tarifs devait porter à la fois sur le cœur de métier (honoraires de dispensation, gardes) et les nouvelles missions (vaccinations, dépistages, entretiens).

Que réclamait l'USPO pour cet avenant économique ?

L'USPO avait indiqué dès le début des discussions que le réseau avait besoin d'un milliard d'euros dès 2024 pour compenser la hausse exponentielle des charges subies depuis 4 ans (les experts-comptables du réseau CGP l'ont chiffrée à près de +25%, incluant les frais généraux et la masse salariale), pour rééquilibrer la marge des pharmacies et enfin pour stopper l'hémorragie des fermetures d'officines (plus de 2 000 depuis 10 ans, près de 300 en 2023 et déjà plus de 200 sur les cinq premiers mois de l'année). Ce chiffrage se basait sur le fruit d'analyses et de calculs réalisés

à la fois par les experts économiques du syndicat et par les experts-comptables de la profession. Ce milliard ne prenait pas en compte l'évolution « naturelle » de notre marge, liée à la fois à l'arrivée des nouveaux médicaments, et à l'accroissement et vieillissement de la population.

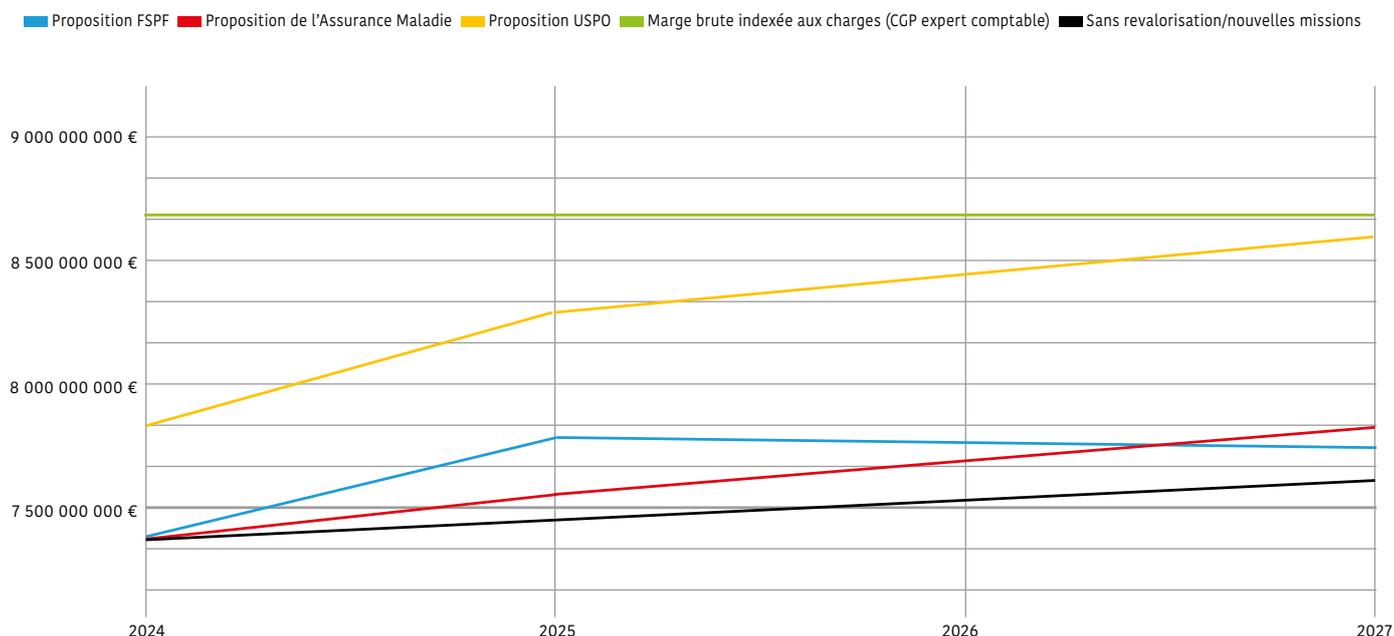
Que proposait l'Assurance Maladie pour cet avenant économique ?

Lors de la réunion du 14 mai dernier, la proposition de l'Assurance Maladie portait sur une augmentation de la marge brute chiffrée à 179 millions d'euros... à l'horizon 2027, hors évolution naturelle de la marge réglementée des pharmacies !

L'USPO a fait part de sa déception et réitéré le besoin impérieux d'obtenir un apport financier proche du milliard d'euros pour le réseau officinal, quitte à l'étaler dans le temps jusqu'en 2027, afin de tenir compte du contexte budgétaire contraint des finances publiques, notamment pour l'Assurance Maladie.

Le 5 juin, après des contre-propositions faites par l'USPO, une dernière réunion a porté la hausse à 210, puis le lendemain à 215 millions d'euros, et quelques jours plus tard à 220, donc encore bien loin de ce qu'il aurait fallu pour répondre aux besoins et aux attentes de la plupart des 20 000 officines de France et d'outre-mer.

Marge Brute dédiée aux officines par l'Assurance Maladie entre 2024 - 2027



DOSSIER

Peut-on avoir des exemples concrets et chiffrés des propositions de la l'Assurance Maladie qui figurent dans cet avenant ?

Sur les honoraires de dispensation, qui constituent le cœur de métier et l'essentiel de la marge brute

des pharmacies, l'Assurance Maladie a proposé la revalorisation suivante :

+10 centimes d'euros pour l'honoraire à l'ordonnance: HDR = 0,61€ TTC.

+10 centimes d'euros pour l'honoraire lié à l'âge: HDA = 1,68€ TTC.

+5 centimes d'euros pour l'honoraire à l'ordonnance: HDR = 0,66€ TTC.

Revalorisation en termes de marge brute par an par officine (N; N-1)

	2024	2025	2026	2027
REVALORISATION HONORAIRE PAR OFFICINE (N; N-1)	0 €	+3 000 €	+1 000 €	+1 500 €
NOUVELLES MISSIONS PAR OFFICINE (N; N-1)	+1 200 €	+1 000 €	+2 100 €	+950 €

Ces augmentations d'honoraires devraient apporter au réseau environ 110 millions d'euros, soit l'équivalent de 5 500€ par pharmacie sur 4 ans.

Sur les gardes :

- Honoraire à l'ordonnance de dimanche et jour férié: +1€ soit 6€ TTC
- Honoraire à l'ordonnance de nuit (20h00-00h00 & 06h00-08h00): +2€ soit 10€ TTC
- Honoraire à l'ordonnance de nuit profonde (00h00-06h00): +12€ soit 20€ TTC
- Astreinte: +10€ soit 200€



L'USPO reçue par le Ministre de la Santé Frédéric Valletoux, le 5 juin 2024

Concernant les nouvelles missions, l'Assurance Maladie a proposé :

- Création d'un accompagnement pour les patients sous traitement antalgique de palier II: lors de la seconde dispensation et pour un tarif de 5€ TTC;
- Pour la vaccination: paiement annuel de +3€ par code de vaccination de 9,60€ facturé (= prescription du vaccin), si le taux de 9,60 € facturé est supérieur à un seuil évolutif sur trois ans de l'ensemble des rappels vaccinaux réalisés à l'officine (code RVA);
- Lutte contre la fraude: gain de 100€ annuel si 90% de connexion hebdomadaire à ASAFO (base de données regroupant les fausses ordonnances). Mais cette base de fausses ordonnances sera opposable en cas d'indus, ce qui exposerait gravement les pharmacies sur le plan financier en cas de problèmes.

Prises en charge de l'angine et de la cystite à l'officine en accès direct :

- 10 €: réalisation du test ne donnant pas lieu à la dispensation d'un antibiotique,
- 15 €: réalisation du test donnant lieu à la dispensation d'un antibiotique.

Après plus de 5 ans de portage syndical, le décret et l'arrêté d'application publiés le 18 juin 2024 officialisent la généralisation de la prise en charge directe des angines et cystites à toutes les officines du territoire. La ténacité de l'USPO a fini par payer.

La rémunération acceptée dans l'avenant conventionnel par l'autre syndicat semble maladroite. L'USPO s'étonne que la rémunération ne prenne pas en compte la responsabilité et le travail de pédagogie à faire en cas de test négatif sans dispensation d'antibiotique.

A noter que la plupart de ces revalorisations, aussi modestes soient-elles, interviendront au mieux en 2025, voire pour certaines en 2026 ou 2027.

L'USPO met à disposition des « **fiches pratiques adaptées à l'exercice** » réservée aux adhérents, flashez le QR code pour y accéder.



À SAVOIR:

- certains industriels ont développé spécifiquement des kits qui permettent de réaliser le TROD urinaire de façon simple, hygiénique et fiable (ex: CYSTI'TEST® d'AAZ...).
- conformément à l'annexe III de l'arrêté du 21 mai 2024, le pharmacien doit réaliser le contrôle de qualité de performance des TROD à chaque réception de boîtes. Certains fabricants réalisent un contrôle de qualité externe pour chaque lot (certificat à l'appui) qui dispense le pharmacien de cette obligation réglementaire.



CONÇU SPÉCIFIQUEMENT POUR L'OFFICINE
Déjà plébiscité par plus de 4 000 pharmacies



Boîte de 25 kits | Code EAN : 3 770011 742479



CONTRÔLE QUALITÉ EXTERNE¹ INCLUS²
Déjà plébiscité par plus de 8 000 pharmacies



¹Contrôle réalisé lot par lot par un laboratoire de l'AP-HP

²Depuis l'Arrêté du 21 mai 2024, « le professionnel note dans la procédure d'assurance qualité les modalités de contrôle qualité des dispositifs utilisés ».

Boîte de 25 TROD | Code EAN : 3 770011 742172



DOSSIER

Quelle a été la position finale dans ces négociations de l'USPO ?

Le 5 juin, après avoir pris connaissance de la dernière proposition de l'Assurance Maladie, **les membres du Conseil d'Administration de l'USPO ont rejeté, en conscience et à l'unanimité, la signature de cet avenant économique en l'état**, laissant toutefois la porte ouverte à une évolution de leur position en fonction de l'avancée de nouvelles propositions qui pourraient modifier la trajectoire économique envisagée. Soucieuse de l'unité syndicale dans l'intérêt général de la profession, elle espérait que ses confrères de l'autre syndicat, qui avaient soutenu la journée de mobilisation du 30 mai pour les mêmes raisons, fassent de même.

Quelles nouvelles propositions pouvaient changer la position de l'USPO ?

Lors de son rendez-vous avec le Ministre de la Santé, Frédéric Valletoux, le 5 juin, l'USPO a formulé 3 propositions susceptibles d'améliorer significativement la marge future des pharmacies :

- L'égalisation des marges sur les médicaments biosimilaires/hybrides avec celles sur les bioréférents
- L'obtention de remises commerciales sur ces biosimilaires/hybrides
- L'intégration des biosimilaires/hybrides à la ROSP produits de santé

En obtenant l'accord des pouvoirs publics sur ces 3 mesures, la profession aurait pu obtenir plusieurs centaines de millions d'euros, liés notamment aux économies générées par l'Assurance Maladie.

En moins de 48h, l'USPO avait déjà obtenu des engagements concrets sur les deux premières propositions, via un courrier du Ministre en personne.

Le refus conjoint des deux syndicats de signer l'avenant en l'état aurait permis de continuer à mettre la pression sur le Gouvernement pour arriver à obtenir la troisième revendication.

Pourquoi entend-on certains parler d'un gain d'un milliard d'euros pour la profession ?

Ce chiffre est malheureusement complètement faux ! Il repose sur des approximations, des additions et des calculs erronés.

En 2019, l'Assurance Maladie consacrait une enveloppe financière de 6,790 milliards d'euros de marge brute pour le réseau officinal. En partant de ce point de départ, et en prenant en compte certains paramètres, comme par exemple l'augmentation naturelle d'activité, estimée selon l'Assurance Maladie à 4,8% tous les ans de 2024 à 2027 (ce qui est une

hypothèse de croissance déjà erronée, ne serait-ce que si on prend en compte la baisse programmée de certains dispositifs médicaux et celle des remises sur les génériques), elle arrive à un prévisionnel de 7,846 milliards d'euros en 2027.

Donc, entre 2019 et 2027, on constate en effet sur le plan arithmétique une hausse d'un milliard d'euros. Mais si on neutralise les effets liés à la hausse naturelle de la marge réglementée et au travail supplémentaire fourni par les pharmaciens et leurs équipes, l'effort financier consenti par l'Assurance Maladie se limite à seulement 220 millions d'euros cumulés...à l'horizon 2027, dont la moitié est issue de nouvelles missions ! Dans le détail, ce sera 27 millions en 2024, 112 en 2025 et 170 en 2026, avant d'arriver au total de 220 millions d'euros dans plus de 3 ans !

Dans le même temps, la perte de la vente des produits de contraste au profit des radiologues va coûter environ 25 millions d'euros aux officines sur les 4 prochaines années. En d'autres termes, les 110 millions d'euros de revalorisations des honoraires ne seront qu'une compensation d'une ressource financière perdue.

Les pharmacies vont-elles recevoir 20 000€ par an grâce à cet avenant ?

Une enveloppe financière pouvant aller jusqu'à 20 000 € TTC par an pendant trois ans est en effet prévue dans cet avenant. Mais elle concerne uniquement les officines les plus en difficultés, situées dans les territoires dits « fragiles », et dont le chiffre d'affaires déclaré à l'ARS doit être inférieur à un seuil de 1 000 000€ TTC par an. De même, elle sera réservée uniquement à une officine seule dans sa commune. Sachant que l'enveloppe globale annuelle sera limitée à 20 millions d'euros, environ un millier d'officines au mieux pourrait bénéficier de cette aide. Mais que se passera-t-il après l'arrêt de cette perfusion économique ?

Les négociations auraient-elles pu continuer ?

Certes, l'Assurance Maladie avait évoqué la réunion du 5 juin comme une « réunion conclusive ». Mais si aucun accord n'avait été trouvé, les discussions auraient sans doute continué, malgré les avertissements et les mises en garde exprimés par l'Assurance Maladie sur le fait que leur dernière proposition était à prendre ou à laisser.

Pour rappel, dans le cadre du renouvellement de leur convention, les syndicats de médecins ont dans un premier temps quitté la table des négociations, pour finalement revenir quelques semaines plus tard, avec à la clé une hausse globale de 1,6 milliard d'euros mis sur la table par l'Assurance Maladie ! •

Entretien avec Pierre-Olivier Variot



Que va-t-il se passer maintenant?

Avec la décision unilatérale d'un syndicat de signer seul l'avenant économique le 10 juin dernier, et la publication de l'arrêté au Journal officiel début

*juillet, il va non seulement s'appliquer à l'ensemble de la profession au regard des règles de représentativité qui régissent notre profession (il faut au moins 30 % des voix aux élections URPS pour signer un accord qui vaut extension à toute la profession, ce qui est le cas des deux syndicats), mais **cela met également un terme définitif à la poursuite des négociations avec l'Assurance Maladie, et donc à un possible meilleur accord pour améliorer la marge des pharmacies.***

Avec la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale annoncée le 9 juin par le Président de la République, la profession aurait eu une opportunité en or de pouvoir réellement peser sur les nouveaux députés et le nouveau Gouvernement! Or cette signature précipitée a compromis gravement l'influence des pharmaciens auprès des nouveaux élus puisque leur cas est désormais considéré comme réglé!

Que compte faire désormais l'USPO?

Comme depuis sa création en 2001, l'USPO a vocation à défendre tous les pharmaciens titulaires et toutes les pharmacies, sans exception! Elle a démontré dans ces négociations qu'elle n'entendait pas céder un pouce de terrain, compte tenu des difficultés croissantes de nombreuses officines depuis trois ans.

Même si une grande partie de la profession ne comprend pas cette décision de signer si vite, l'USPO fera son maximum auprès du nouveau Gouvernement pour réclamer la préparation dans les meilleurs délais d'un nouvel avenant économique portant spécifiquement sur les biosimilaires et les hybrides, et ensuite préparer au mieux des mesures positives pour le PLFSS 2025!

LEO

LE LOGICIEL
DE GESTION OFFICINALE



TRANSFORMEZ VOTRE
MÉTIER AU QUOTIDIEN



ACCOMPAGNEZ VOS
PATIENTS AVEC LES
NOUVELLES MISSIONS



BOOSTEZ VOS VENTES

CHOISISSEZ LEO

- Travaillez avec un logiciel intuitif et réactif
- Adoptez la vente directe en 1 clic
- Optimisez la qualité de la délivrance
- Animez votre espace de vente grâce aux outils complémentaires



02 35 12 19 12

contact@leo-officine.fr

LA SUBSTITUTION DES BIOSIMILAIRES : LA FRANCE DOIT COMBLER SON RETARD !

Arrivés sur le marché français il y a une quinzaine d'années, les biosimilaires tardent encore à être massivement utilisés par les patients, faute d'une vraie volonté de prescription. En 2023, leur taux de pénétration dans l'Hexagone atteignait moins de 40 %, quand il dépasse les 80 % dans d'autres pays de l'Union européenne.

Un biosimilaire est un médicament similaire à un médicament biologique de référence autorisé en Europe depuis plus de 8 ans et dont le brevet est expiré. L'agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) répertorie ces groupes biologiques similaires: la liste est disponible sur leur site internet. Pour l'adalimumab (HUMIRA) par exemple, douze médicaments biosimilaires sont commercialisés.

L'interchangeabilité est définie comme la possibilité de changer de médicament biologique par un autre figurant sur la liste des médicaments biosimilaires lors de la prescription.

L'article 64 du PLFSS 2022 permet aux pharmaciens d'officine de substituer des biosimilaires aux médicaments biologiques de référence après deux ans de commercialisation, sauf avis contraire de l'ANSM.

Le pharmacien peut substituer si :

- Le médicament biologique similaire appartient au même groupe biologique similaire que le médicament biologique prescrit;
- Le groupe biologique similaire figure sur la liste fixée par un arrêté conjoint des ministres chargés de la Santé et de la Sécurité sociale, pris après avis de l'ANSM.
- Le prescripteur n'a pas exclu la substitution par une mention expresse et justifiée.

Depuis un arrêté d'avril 2022, le pharmacien d'officine peut substituer les médicaments biosimilaires de la liste pour le filgrastim et le pegfilgrastim. Pour tous les autres, c'est la règle d'interchangeabilité qui s'applique.

Ainsi l'acte d'interchangeabilité est un acte médical tandis que la substitution est un acte pharmaceutique. Dans les deux cas, ces actions peuvent intervenir au début ou en cours de traitement.

Les biosimilaires sont souvent utilisés dès l'initiation du traitement et pour des raisons économiques les hôpitaux ont largement encouragé l'interchangeabilité. Les conditions d'instauration, de suivi de l'efficacité et des effets indésirables du traitement par un biosimilaire sont identiques à celles du médicament biologique de référence. Les données issues de la pharmacovigilance n'ont pas mis en évidence de différences dans la nature, la gravité ou la fréquence des effets indésirables entre médicament biosimilaire et médicament de référence au cours des douze dernières années.

Depuis avril 2024, un comité scientifique temporaire (CST) piloté par l'ANSM

étudie les modalités de la substitution par le pharmacien et les conditions d'information du patient pour les onze groupes de biosimilaires. Le groupe est notamment constitué de professionnels de santé nommés par le Conseil National Professionnel (CNP) et d'associations de patients. Au titre de l'USPO, c'est Sonia JOUVE, Conseillère USPO qui représente les pharmaciens d'officine.

Les différentes auditions ont mis en évidence un réel besoin d'accompagnement de la substitution dans la sécurité et la qualité, mais aussi de soutien psychologique personnalisé selon les cas.

La première réunion d'échange concernera prochainement les biosimilaires en rhumatologie (adalimumab, étanercept et tériparatide). Les propositions du CST devront être soumises au directeur de l'ANSM avant la fin de l'année.



DÉCLARATION OBLIGATOIRE PAR LES PHARMACIENS DE TOUTES LES DISPENSATIONS D'ANTI-MICROBIENS EFFECTUÉES À L'OFFICINE: C'EST PARTI!



Tous les pharmaciens appelés à dispenser un antimicrobien prescrit par un vétérinaire, que celui-ci soit à usage vétérinaire ou humain, sont désormais tenus de le déclarer informatiquement au moins une fois par mois à la DGAL (idéalement après chaque délivrance).

La liste des antimicrobiens concernés par cette obligation (antibiotiques, antiviraux, antifongiques-antiprotozoaires) est fournie et mise à jour quotidiennement par l'ANMV (Association Nationale du Médicament Vétérinaire) pour les médicaments vétérinaires et par l'ANSM pour les médicaments humains, via des interfaces informatiques qui abondent les logiciels vétérinaires compatibles avec la plateforme dédiée: CALYPSO.

Pour l'heure, les LGO humains ne sont pas opérationnels et ne le seront pas avant plusieurs années. Au vu de ce contexte, les pharmaciens disposent de deux possibilités pour se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation:

- Équiper leur officine d'un VIMS (logiciel vétérinaire utilisé par les vétérinaires)
- Effectuer les déclarations «manuellement» via le portail PRO SANTE CONNECT (à l'aide de leur carte e-cps ou cps)

La première phase de mise en œuvre et de qualification est prévue jusqu'à la fin de l'année 2024.

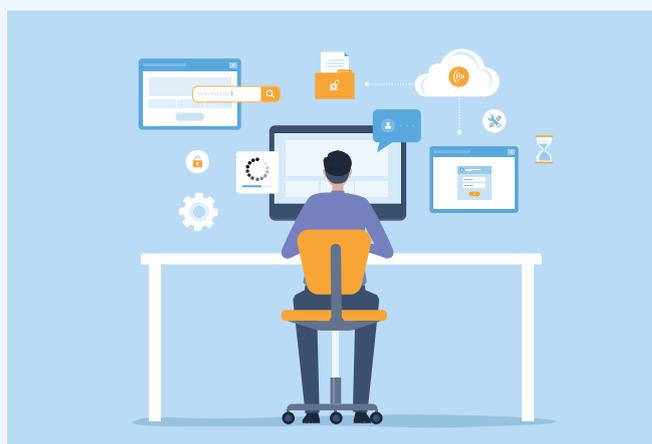
Afin d'accompagner les pharmaciens dans l'application de cette mesure réglementaire, un webinar dédié et des fiches pratiques USPO sont mis à disposition des adhérents.

Liste des données à fournir lors de la déclaration

- N° **FINESS** de l'officine.
- N° ordinal du vétérinaire prescripteur (figure toujours sur l'ordonnance).
- N° **DPE** du vétérinaire prescripteur (la saisie du N° ordinal ouvre la possibilité de visualiser et déclarer le N° DPE concerné au cas où le véto exerce dans plusieurs sites).
- N° **unique de l'ordonnance** (un N° unique est obligatoire sur chaque ordonnance).
- Dans le cas où le vétérinaire prescripteur n'est pas le vendeur, la remontée de son ordonnance s'effectuera quand même (si elle comporte des antimicrobiens) vers CALYPSO. Les données y figurant seront alors comparées grâce à ce N° unique avec celles déclarées par le pharmacien dispensateur.
- N° **EDE de l'élevage** si les cessions concernent des animaux destinés à la consommation humaine.
- **Code postal du lieu de résidence** du détenteur de l'animal pour les animaux de compagnie.
- **Code GTIN des antimicrobiens cédés** ou **code CIP 13** si antimicrobiens humains.
- **Quantité délivrée.**
- **Date de délivrance.**
- **Catégorie et sous-catégorie des animaux.**
- **Quantité d'animaux destinataires du traitement.**

Cas particuliers des commandes à usage professionnel

Les usages d'antimicrobiens découlant de commandes effectuées par des vétérinaires **non ayants droit** exerçant dans des dispensaires, refuges, fourrières de SPA, espaces zoologiques, haras, etc..) auprès des officines sont déclarées par les vétérinaires **eux-mêmes**.
Aucune déclaration par le pharmacien n'est nécessaire dans ce cas.



ACTUALITÉS

Dans la foulée de la réélection de Pierre-Olivier VARIOT à la présidence de l'USPO, le nouveau Bureau du syndicat a été élu le 22 mai dernier. Il compte 15 membres, représentatifs de l'USPO dans les territoires. *Officines Avenir* a choisi de vous les faire découvrir dans ce numéro et dans le suivant.

Olivier GODART

Pharmacien d'officine installé à Fontenay Trésigny, en Seine-et-Marne (77) depuis 2006, président de l'USPO 77 depuis 2012, nouvel élu du Bureau national



«Dès mon installation en Seine-et-Marne, je me suis impliqué dans le syndicalisme. J'ai choisi de m'engager sans hésitation à l'USPO, car c'est un syndicat qui parle vrai, sans langue de bois, et avec des engagements forts. C'est surtout un syndicat qui s'adresse à tous les pharmaciens, quels qu'ils soient, et qui ne renonce pas quand il y a des obstacles à surmonter.

En réalité, le combat syndical est ancré en moi depuis de nombreuses années, œuvrant auprès de mes confrères en tant que Co-président USPO 77,

Membre élu URPS IDF et délégué au Ségur de la Santé.

Accompagner l'évolution du métier me paraissait naturel, tout particulièrement avec la promulgation de la loi HPST, reconnaissant enfin le pharmacien comme étant un professionnel de santé à part entière.

Le métier change de paradigme, s'orientant plus encore vers de nouvelles missions, dont la prévention, à l'instar d'autres pays, ce qui est une véritable opportunité à saisir. Demain nous serons plus encore le dernier rempart de santé accessible à tous et partout! A nous de convaincre les autorités!»

René-Pierre CLEMENT

Pharmacien d'officine, installé à Thionville (Moselle) depuis 2011, président de l'USPO Grand Est depuis 2023, membre du Bureau national depuis 2021



«L'engagement syndical s'est imposé comme une évidence, afin de défendre les particularités de notre exercice professionnel et participer activement à l'évolution du métier. Le choix de l'USPO a été un mouvement naturel, car les valeurs défendues par notre syndicat m'ont toujours

fait écho: indépendance, compétence, évolution et tant d'autres. C'est dans cette optique que j'ai participé à la création de l'USPO Grand Est en 2016, avec la responsabilité des quatre départements lorrains dans un premier temps.

A la suite d'élections internes en 2023, les adhérents m'ont confié la Présidence pour la région Grand

Est. Ce rôle m'apparaît fondamental pour être la courroie de transmission entre les adhérents et les instances, faire entendre les bonnes idées de chacun, tout en accompagnant les officinaux dans les nouvelles missions pharmaceutiques.

En parallèle au niveau national, j'ai siégé depuis 2016 au conseil d'administration, avant d'être coopté au bureau national en 2021.

L'un de mes sujets de prédilection est l'Europe puisque je fais partie de la délégation française au GPUE (Groupement des Pharmaciens de l'Union Européenne).

Pour l'avenir, je pense que l'intelligence artificielle prendra une place importante dans notre exercice quotidien afin de nous permettre de nous consacrer pleinement à ce qui fait notre valeur ajoutée: l'accompagnement du patient!»



Pierre-Olivier Variot
Président



Jean-Philippe Brégère
Vice-Président



René-Pierre Clément
Vice-Président



Catherine Hourtiguët
Vice-Présidente



Sébastien Lagoutte
Vice-Président



Sylvie Parent
Secrétaire générale



Daniel Bulet
Trésorier



Christian Filippi
Membre du Bureau



Olivier Godart
Membre du Bureau



Jean-Marc Lébecque
Membre du Bureau



Loïc Moisan
Membre du Bureau



Guillaume Raclé
Membre du Bureau



Patrick Raimond
Membre du Bureau



Grégory Tempremant
Membre du Bureau



Filip Van de Wiele
Membre du Bureau

Trois conseillers accompagneront au quotidien les membres de l'USPO :

- Marie-Josée Augé-Caumon
- Sonia Jouve
- Thierry Nouvellet

Filip VAN DE WIELE

Filip Van de Wiele, pharmacien installé à Saint-Saturnin-lès-Avignon depuis 17 ans, président de l'USPO Vaucluse depuis 3 ans, membre du Bureau national depuis 2021



C'est précisément le projet porté par l'USPO.

«L'avenir de la pharmacie passera par le rôle central des officines dans le parcours de soins des patients, que ce soit par son rôle d'orientation des patients ou par l'augmentation des nouvelles missions qui libèrent du temps médical aux autres professionnels de santé.

Le récent refus du syndicat de ne pas s'associer à la signature de l'avenant économique de l'Assurance Maladie prouve notre force d'action, car sans la revalorisation de notre cœur de métier nous ne pourrions pas mener à bien toutes les nouvelles missions qui nous incombent. Pendant la crise COVID, nous avons montré à la population ainsi qu'à nos politiques de quoi nous étions capables. Alors continuons sur la même voie. C'est ce changement d'image qui permettra aux étudiants de remplir les bancs des facultés.»

Christian FILIPPI

Pharmacien installé à Folelli, en Haute-Corse, depuis 1995. Président de l'URPS pharmaciens Corse depuis 2015, ancien président régional de l'USPO Corse de 2006 à 2023, et membre du Bureau national depuis 2021



les confrères dans les évolutions réglementaires, et renforcer notre rôle dans le parcours de soins en valorisant notre palette de compétences, mais aussi aider à la revalorisation économique de nos multiples activités.

«J'ai adhéré à l'USPO en 2005, et l'année suivante nous avons déposé les statuts d'un syndicat départemental pour la Haute-Corse, puis d'un syndicat régional en 2015. Mon investissement syndicaliste, que ce soit au niveau départemental, régional et national, a toujours eu pour objectif d'accompagner

C'est l'aspect combatif et prospectif qui m'a séduit le plus à l'USPO, et la volonté de tenter de créer une réflexion collective sur l'évolution du métier plutôt que de tendre à l'individualisme.

Le pharmacien est un acteur essentiel de proximité, et nous l'avons largement démontré pendant la COVID. Il faut accepter l'évolution de notre métier vers une coordination interprofessionnelle, vers une évolution numérique, s'engager dans une démarche écologique vertueuse. Le pharmacien va devenir un spécialiste de la pharmacothérapie dans les équipes de soins. Je pense que notre avenir est prometteur, avec un rôle élargi autour de la délivrance médicamenteuse, qui reste notre cœur de métier.»

Guillaume RACLE

Pharmacien titulaire à Epernay, dans la Marne (51), Co-Président de l'USPO 51, nouvel élu au Bureau national



«Né dans le Nord et titulaire d'une officine à Epernay (Marne), je suis un pharmacien particulièrement impliqué dans le modèle économique officinal, ainsi que dans l'innovation du système de santé. En effet, étudiant, j'ai été 1^{er} vice-président - perspectives

professionnelles de l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie (ANEPP). Ensuite, encadré par l'ancien directeur général de la Fédération Internationale des Pharmaciens (FIP), mon travail de thèse a consisté à analyser les services avancés à l'officine à l'international.

Dès le début de mon exercice professionnel, j'ai été à l'initiative de la première CPTS du département de l'Aisne, la «CPTS Nord-Aisne».

Et aujourd'hui, je suis administrateur de la Fédération des CPTS. Je me décris aussi comme un pharmacien éco-responsable, engagé dans une réflexion RSE.

Optimiste pour l'avenir de ma profession, j'ai souhaité devenir partie prenante des négociations avec l'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé. Au départ conseiller économie et offre de santé pour l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine, je suis actuellement élu dans le Bureau National, qui a pour ambition de revaloriser nos modèles économiques, mais aussi de développer les compétences du pharmacien à travers la création de nouvelles missions.

Si nous nous en donnons les moyens, la pharmacie deviendra la plaque tournante de notre système de santé.»

Grégory TEMPREMAN

Pharmacien d'officine installé à Comines, dans le département du Nord (59).
Président URPS Pharmaciens Hauts-de-France et USPO 59, membre du Bureau national depuis 2021



«Après avoir été actif dans mon groupement de Pharmaciens, j'ai souhaité en 2012 réorienter mon engagement pour la profession dans le syndicalisme pour défendre au mieux mes confrères qui faisaient face à des multiples indus que je trouvais injuste.

J'ai choisi naturellement l'USPO pour les valeurs «métier» et j'en suis devenu le président départemental du Nord en 2013.

Depuis 2016, je suis président de l'URPS Pharmaciens Hauts-de-France et je m'efforce de nous inscrire au cœur des parcours de soins comme expert du médicament et acteur du dépistage, de la prévention, de l'accompagnement des patients et d'orientation dans le système de soins. Je crois beaucoup au lien Santé & Territoires et à la coordination entre les différents acteurs des parcours de soins.

Je me fais fort aussi de nouer des liens étroits avec les Facultés de Pharmacie autant pour la formation initiale de nos futurs confrères que pour la formation continue.

Les URPS sont de véritables creusets d'expérimentations et je suis ravi que l'on puisse contribuer pleinement au développement de nos missions.

Nous lançons d'ailleurs en Région un programme d'accompagnement des officines des Hauts-de-France dans la transition écologique et la promotion de la santé environnementale.

En tant que Président du GRADeS Hauts-de-France, je peux apprécier aussi les enjeux majeurs du Numérique en Santé pour une meilleure coordination avec les patients et les autres acteurs de santé.

Je poursuis mon engagement aujourd'hui au Bureau National en m'intéressant plus particulièrement aux innovations et au sujet des officines éco-responsables.»

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'USPO !



Depuis le 13 mai dernier, l'USPO a un nouveau Directeur général, en la personne de Jérôme KOENIG, qui succède à Bénédicte BERTHOLOM, qui a choisi de s'orienter vers un nouveau challenge professionnel après neuf ans passés dans notre structure.

Diplômé de Sciences Po et d'un troisième cycle en communication politique à la Sorbonne, Jérôme KOENIG a commencé sa carrière dans le milieu politique, comme Directeur de cabinet de plusieurs maires de la région parisienne et comme attaché parlementaire à l'Assemblée nationale. Il a ensuite orienté son parcours vers la direction d'organisation professionnelles patronales, dans l'industrie papetière, au MEDEF Normandie, dans la sécurité électrique puis plus récemment dans la sécurité incendie.

Officines Avenir a voulu en savoir un peu plus sur le nouveau DG de l'USPO.

Pourquoi avoir choisi de rejoindre l'USPO?

Jérôme Koenig: Je souhaitais m'investir dans un secteur qui soit au cœur de la vie des gens, et la santé en fait naturellement partie. Je voulais également continuer à travailler avec des personnes qui soient pleinement investies et engagées dans leurs missions, des gens pour qui les valeurs et les convictions ne sont pas des vains

mots. A ce titre, les permanents et les élus de l'USPO correspondent parfaitement à ce profil. J'ai pu m'en rendre compte très rapidement avec la préparation de la mobilisation du 30 mai. Tout le monde a été à la hauteur de l'évènement, et chacun a parfaitement rempli son rôle, que ce soit au siège ou dans les régions.

Précisément, comment voyez-vous le rôle de l'USPO dans l'univers pharmaceutique?

J.K.: Parmi toutes les structures et les instances qui comptent dans notre écosystème, l'USPO est finalement l'un des acteurs les plus récents. Pourtant, il joue déjà un rôle majeur en sa qualité de syndicat représentatif de la profession, et ils ne sont que deux à pouvoir se prévaloir de ce titre. Chacun a pu constater lors des négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie que les qualités intrinsèques de l'USPO – la combativité, le courage, la transparence, la fidélité à ses valeurs, la primauté du collectif, le sens de l'intérêt général – se reflétaient dans chacune de ses prises de position, mais également dans sa décision finale de ne pas signer l'avenant économique.

Je souhaite que demain l'USPO sorte renforcée de cette séquence. De nombreux officinaux non syndiqués ont pris conscience de l'importance d'être bien défendus pour faire valoir leurs légitimes revendications. Pour agir concrètement sur son avenir et ses conditions d'exercice, pour ne pas subir la volonté des autres, le meilleur choix à faire est de rejoindre notre syndicat! •



Plongez au cœur de l'évènement



PARIS 2024



PARIS 2024



PRODUITS OFFICIELS SOUS LICENCE

URGO Résistant, URGO Extensible et URGO Waterproof. Ces produits sont des dispositifs médicaux de classe I. Indication : Protection des plaies superficielles. Consultez les instructions sur l'étiquetage avant utilisation. Laboratoires URGO Healthcare - 21300 CHENÔVE - RCS DIJON 798 251 559 - Capital social 56 280 458 €. 07/2024

FOCUS SUR LES ORGANISMES CONCENTRATEURS TECHNIQUES

Bien que méconnus du grand public, les organismes concentrateurs techniques de tiers payant (OCT) constituent un maillon essentiel dans le fonctionnement et l'organisation du système de santé.

Un organisme concentrateur technique désigne un organisme regroupant et distribuant les lots de feuilles de soins électroniques et les lots de demandes de remboursement électroniques, générés par les logiciels métier des professionnels de santé, aux organismes d'assurance maladie obligatoire (AMO) et d'assurance maladie complémentaire (AMC).

En 2023, plus de 400 000 professionnels de santé libéraux ont transmis près d'un milliard et demi de feuilles de soins électroniques (FSE) et plus de 75 millions de demandes de remboursement électroniques (DRE). Les officines et les laboratoires de biologie médicale sont les principaux contributeurs au tiers-payant.

À ce jour, 9 OCT sont référencés par le groupement d'intérêt économique (GIE) SESAM-Vitale: ActivFSE (Euro-Information, filiale technologique du Crédit Mutuel); Agetip (Agetip); Area OnLine (Area Santé); Careweb (anciennement Qualitrans-Telepharma; CEGEDIM); Codelis (be ys Health Solutions France); CPO+ (Pharmacom Ouest); Crésanté Flux (Sicorfé Santé); Ospharm FSE (OSPHAREA) et Résopharma (R+).

En outre, huit OCT français se sont unis en fondant l'Association des organismes concentrateurs techniques (ADOCT) en 2019.

Nous vous proposons ci-dessous un tableau comparant les 9 OCT avec les éléments qui nous apparaissent les plus pertinents à considérer lors du choix d'un OCT.

OCT (éditeur)	ACTIVFSE (Euro-Information ^{*1})	AGETIP (Agetip)	AREAONLINE (Area Santé)	CAREWEB ^{*2} (CEGEDIM)	CODELIS (be ys Health Solutions France)	CPO+ (Pharmacom Ouest)
Forme juridique de l'éditeur	Société	Société à CA ³ constitué de coopératives et d'associations loi 1901	GIE ^{*4}	Société	Société	Société (dont le président est R+ qui édite Résopharma)
Appartenance syndicale	non	non	non	non	non	FSPF ^{*5}
Bénéfices (2022)	nd	Bénéfices distribués aux coopérateurs	< 250 000€	nd	< 250 000€	< 250 000€
Tarifs						
Tarifs	nd	<ul style="list-style-type: none"> paiement J+6: 7,40€/mois, soit 0,005€/dossier*6 paiement J+3: 31,15€/mois, soit 0,02€/dossier*6 paiement J+1: 55,16€/mois, soit 0,04€/dossier*6 Le paiement unique par télétransmission facilite le suivi de votre banque et permet le rapprochement bancaire intégré.	nd	nd	21,25€ HT/mois	Même tarifs que Résopharma et RESOBANK
Compatibilité et services						
Aide au changement d'OCT	nd	oui	nd	nd	nd	nd
Rapprochement bancaire	oui (solution ActivBanque)	oui	non	oui	non	Oui (formule CPOBank+)
Réclamations et traitement des indus	non	oui	non	non	non	non
Avance de trésorerie	non	Virement entre J+1 et J+6, selon la formule	non	non	non	non
Garantie de paiement	non	oui en cas de rejet pour problème de droits, sur envoi du justificatif (carte, ADRI, Visiodroits)	non	non	non	non
Indemnités AMC pour l'officine^{*7}	nd	0,03 à 0,05€/facture selon les organismes d'AMC, soit 400 à 1200€/an (automatique, sans démarche administrative de la pharmacie)	nd	nd	nd	nd
En savoir plus						
Contact par courriel	fse@e-i.com	agetip@agetip.fr	nd	telepharma@telepharma.fr	nd	nd
Site Internet	https://www.webactivfse.fr/fr/accueil.html	https://www.agetip.fr/	https://www.areasante.fr/fr/services/id-1-organisme-concentrateur-technique	https://www.careweb.fr/	http://www.codelis.com/	https://www.cpoplus.fr/

nd: non divulgué.

*1 filiale technologique du Crédit mutuel. *2 anciennement Qualitrans-Telepharma. *3 CA: conseil d'administration. *4 GIE: groupement d'intérêt économique. *5 FSPF: Fédération des ys

*7 Une indemnité de télétransmission aux organismes d'AMC, de 0,03 à 0,05 €/facture selon les organismes, peut être versée par les organismes ayant passé convention avec l'USPO aux



Payeur Unique du tiers payant aux pharmaciens et Caisse d'Avance depuis 1990



Amélioration de votre trésorerie

Au choix du pharmacien : Paiement de J0 à J+6 de la télétransmission envoyée à Agetip



Recouvrement de toutes les FSE

Rapprochements bancaires, Suivis des impayés et rejets, Démarches contentieuses, ...
Avec garantie de paiement sur les parts RC (voir le fonctionnement sur site Agetip.fr)



Coût forfaitaire : pourcentage du montant tiers payant des FSE

Qu'il y ait plusieurs recyclages ou un remboursement tardif des organismes
 Tarif dégressif avec les paiements décalés J+2 à J+6
 (voir les tarifs sur le site Agetip.fr)



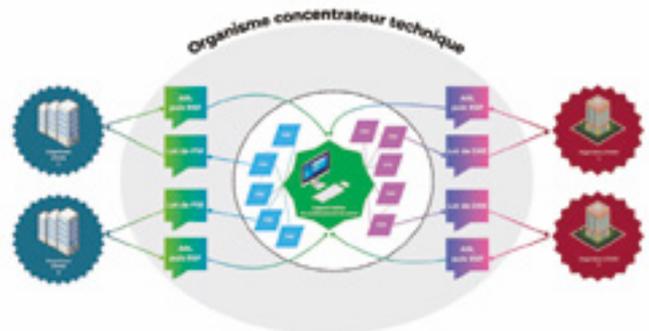
Esprit coopératif

Reversement d'une part des frais de gestion perçus
 Voir nos coopératives de Tiers payant sur le site : Agetip.fr

www.agetip.fr



CRÉSANTÉ FLUX (Sicorfé Santé)	OSPHARM FSE (OSPHAREA)	RÉSOPHARMA (R+)
Société	Société coopérative	Société à CA ³ (dont la FSPF ⁴ est membre majoritaire)
non	non	FSPF ⁵
< 250 000€	Bénéfices distribués aux coopérateurs	1 863 020€
nd	<ul style="list-style-type: none"> formule Classic: 25€ HT/mois formule avec Banque: 54€ HT/mois 	<ul style="list-style-type: none"> service concentrateur: o ≤1000 dossiers/mois: 0,027€ HT/dossier; o 1001-5500 dossiers/mois: 27€ HT/mois; o > 5500 dossiers/mois: 27€ HT/mois + 0,01€ HT/dossier au-delà de 5 500 Avec service RESOBANK: o ≤1000 dossiers/mois: 0,052€ HT/dossier; o 1001-5500 dossiers/mois 52€ HT/mois o >5500 dossiers/mois: 57€/HT mois + 0,01€ HT/dossier au-delà de 5500
nd	oui	nd
oui (formule Crésanté Contrôle)	Oui (formule Classic + Banque)	Oui (service RESOBANK)
oui (en option)	non	non
oui à J+5 (formule Crésanté Cash)	non	non
non	non	non
nd	0,03 à 0,05€/facture selon les organismes d'AMC, soit 400 à 1200€/an (automatique, sans démarche administrative de la pharmacie)	nd
contact@sicorfe.fr	fse@ospharea.com	nd
https://sicorfe.com/	https://www.ospharm.com/les-produits/ospharm-fse/	https://www.resopharma.fr/



ARL : accusé de réception logique; RSP : rejet/signalement/paiement.

Figure 1: fonctionnement d'un organisme concentrateur technique (flux SESAM-Vitale).

Illustration inspirée des illustrations du cahier des charges Organismes Concentrateurs Techniques publié par le groupement d'intérêt économique SESAM-Vitale le 20 avril 2016³.

POURQUOI REJOINDRE L'USPO?

Des **pharmaciens d'officine en exercice**, répartis sur tout le territoire, et une **équipe de salariés experts** mobilisés pour vous accompagner au quotidien et **défendre les intérêts des officinaux**.

EN ADHÉRANT À L'USPO, VOUS BÉNÉFICIEZ

- **d'une information fiable, régulière et concrète**: fiches pratiques, visioconférences à thème, Point Info réguliers et actualisés, affiches, site internet www.uspo.fr ...
- **de conseils juridiques rapides et personnalisés**: relations avec vos salariés, gestion des indus...
- **de l'expertise au niveau local**: transferts, regroupements, relations avec la CPAM lors des commissions paritaires, relations avec l'ARS...

Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien pour continuer ces combats qui sont les vôtres!

EN 2023, L'USPO A NOTAMMENT

- obtenu l'inscription dans la loi d'évolutions majeures comme **le renouvellement des traitements chroniques à 3 mois, la vaccination par les préparateurs, la prescription pharmaceutique d'antibiotiques** (angine, cystite),
- alerté les pouvoirs publics quant à la **dégradation économique des pharmacies** et lancé un **mouvement de mobilisation inter-syndicale**,
- obtenu l'accès pour les pharmaciens à **toutes les informations contenues dans le DMP**.

EN 2024, L'USPO S'EST DÉJÀ FORTEMENT INVESTIE POUR :

- **obtenir un avenant économique à la hauteur des besoins et des attentes du réseau officinal**,
- **organiser la grande journée de mobilisation et de manifestation du 30 mai**,
- mettre fin au harcèlement administratif des CPAM, notamment suite à la réclamation d'indus,
- **empêcher la dérégulation des officines et la remise en cause du monopole, de la loi de répartition et de l'indépendance de la pharmacie souhaitées par certains députés**,
- poursuivre son travail auprès des pouvoirs publics pour mettre fin aux pénuries de médicaments,
- **actions à venir**: sensibilisation des nouveaux députés sur nos problématiques, lobbying pour le PLFSS, **négociation d'un nouvel avenant sur les biosimilaires**.

Plus d'informations sur www.uspo.fr

Adhérez dès maintenant à l'USPO!

LE GPUE : LE BRAS ARMÉ DES OFFICINAUX À BRUXELLES !

Le Groupement des Pharmaciens de l'Union Européenne (GPUE) est la voix des pharmacies d'officine à Bruxelles. L'objectif principal du GPUE est de faire progresser la contribution des pharmaciens d'officine aux systèmes de santé européens, à la société et aux patients.

Le GPUE est une Association Internationale sans but lucratif. Les membres adhérents sont les associations nationales et ordres de pharmaciens d'officine dans 33 pays européens, dont les états membres de l'Union Européenne, les états membres de l'AELE et les pays candidats à l'UE.

La délégation française comporte trois composantes : la section A de l'Ordre des Pharmaciens, la FSPF et l'USPO. Le représentant de l'USPO est depuis 2024 René-Pierre Clément, président de l'USPO Grand Est.



Que fait le GPUE ?

Le GPUE présente son point de vue en matière d'initiatives législatives et politiques, au niveau de l'UE, par rapport aux textes ayant une incidence, directe ou indirecte, sur notre profession et/ou sur la santé publique.

L'organisation entretient des contacts réguliers avec les différentes instances européennes. Le GPUE fait partie d'un réseau d'organisations européennes de professionnels de la santé et de l'Agence européenne du médicament. Il est également membre de la Fédération Internationale Pharmaceutique.

Quels sont les objectifs du GPUE ?

- Développer la coopération entre pharmaciens d'officine européens.
- S'assurer que notre vision de la pharmacie d'officine se concrétise au niveau des évolutions politiques et législatives de l'UE.
- Promouvoir la contribution durable des pharmaciens d'officine dans les systèmes de santé par la préconisation d'une utilisation responsable et appropriée des médicaments, développer la prestation de services de santé professionnels et cliniques.

La prise de position du GPUE sur la réforme de la législation pharmaceutique de l'Union Européenne

Le GPUE a pris connaissance de la proposition de la Commission Européenne concernant la réforme de la législation pharmaceutique relative au médicament. Plusieurs points ont fait l'objet d'amendements, notamment :

- La lutte contre les pénuries de médicaments
- La mise en place de notices électroniques
- La lutte contre les médicaments falsifiés

• Lutte contre les pénuries

Le GPUE soutient les propositions de la Commission européenne visant à remédier aux pénuries de médicaments, en renforçant la prévention, le suivi et la coopération au niveau européen. A ce titre, il approuve le rôle élargi de l'Agence européenne des médicaments (EMA) dans le suivi et la gestion des pénuries via la Plateforme européenne de surveillance des pénuries (ESMP).

• Mise en place de la notice électronique

L'utilisation de l'information électronique sur les produits (ePI) peut compléter mais non remplacer les versions papier actuelles des notices. **En ce sens, les pharmaciens sont entièrement défavorables aux dispositions proposées par la Commission européenne qui permettraient aux États membres d'éliminer les versions papier des notices en faveur de l'utilisation exclusive de l'ePI.**

• Lutte contre les médicaments falsifiés

La nouvelle directive prévoit d'assouplir les mécanismes d'entrée extra-européennes de médicaments. Le GPUE s'en offusque et demande le maintien des dispositions actuelles, empêchant l'arrivée de médicaments non authentifiés. •



défimédoc

3 minutes par jour pour se former

Une application mobile de formation sur les médicaments

- Deux quiz par semaine lundi et jeudi (Médicaments, Cas pratiques, Actualités du médicament...)
- Des fiches de synthèse à consulter à tout moment



NOUVEAU : VALIDANT DPC

Permet aux pharmaciens de valider la partie "Formation continue" du DPC si :

- Un an d'abonnement à Défimédoc
- Minimum 60% des QUIZ validés



Les adhérents USPO bénéficient

- de 2 mois d'essai gratuit sans engagement
- des remises de 10 à 20%
Ex : 29,95 € HT/mois pour une équipe de 4 licences



Nous contacter : contact@defimedoc.fr

DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE À L'OFFICINE : L'USPO VOUS ACCOMPAGNE

Notre planète et les conditions de vie humaine sont menacées par le dérèglement climatique : phénomènes météorologiques extrêmes, insécurité alimentaire, migrations et pandémies !

La transition écologique est une priorité majeure face à cette urgence climatique. Le pharmacien joue un rôle clé dans la réduction de l'empreinte écologique de ses activités et se doit d'agir pour préserver la planète mais aussi la santé de tous. En ce sens, l'application d'une démarche écoresponsable à l'officine est inscrite dans la convention pharmaceutique de 2022 (article VII.1) et dans le nouvel avenant économique de 2024 (article IV.2).

Les mesures à prendre sont variées et impliquent aussi bien l'équipe officinale que les patients, par ailleurs toujours plus en demande sur la thématique !

Additionnées les unes aux autres, ces mesures participent aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et génèrent de réelles économies pour les officines.

En pratique, et en respect des réglementations en vigueur, vous avez déjà adopté des mesures sans bouleverser votre quotidien : extinction des enseignes, suppression des sacs au comptoir... Aujourd'hui, il est temps de faire encore mieux.

Quelles sont les bonnes pratiques ? Quelles mesures simples prendre ? Quels outils et initiatives existent ? Quelle solution pour l'avenir ?

L'USPO vous répond !

Un dossier thématique et des fiches pratiques sont disponibles sur notre site internet, et des webinaires sont organisés ponctuellement.

10 mesures simples à mettre en place à l'officine !

- 1 Privilégier des achats responsables tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques, et collaborer avec des fournisseurs eux-mêmes écoresponsables (circuit court, emballages recyclables, réutilisables, etc.)
- 2 Référencer des produits locaux non toxiques, dénués de substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) ou de perturbateurs endocriniens
- 3 Optimiser les transports du personnel et des commandes
- 4 Réduire les dépenses énergétiques (ampoules basse consommation, extinction des lumières hors horaires d'ouverture, chauffage/climatisation modérés)
- 5 Utiliser des produits d'entretien écologiques
- 6 Promouvoir le bon usage du médicament et une dispensation adaptée, pour éviter le gaspillage, les stocks inutiles et les résidus polluants
- 7 S'impliquer dans les nouvelles missions du pharmacien aux impacts positifs sur l'environnement : bilan de médication, vaccination, TROD, entretiens de prévention, etc.
- 8 Encourager le retour des médicaments non utilisés à l'officine (cyclamed)
- 9 Réduire et optimiser le traitement des déchets (suppression des cafetières à dosettes, réduction des impressions, tri des déchets, PLV, DASRI, etc.)
- 10 Se former aux facteurs environnementaux à fort impact sur la santé humaine



L'USPO s'engage aux côtés d'Iconogreen pour la collecte en officine des PLV (Publicités sur le Lieu de Vente) inutilisées ou en fin de vie. Ce partenariat a pour vocation d'offrir un processus flexible et gratuit pour les pharmaciens.

Dans une démarche d'économie circulaire, la société propose des solutions de collecte mutualisée de PLV et de gestion des déchets associés, suivant les principes de réemploi, réutilisation, recyclage.

L'USPO soutient cette initiative prometteuse et souhaite contribuer à son développement notamment par une expérimentation sur le territoire.





**En attente de parution du référentiel Pharmacie
au Journal Officiel**



PRINCIPES GÉNÉRAUX



Concerne les 7 professions à Ordre (chirurgien dentiste, médecin, infirmier, masseurs-kinés, pédicures podologues, sages-femme, pharmaciens).



Le contrôle sera effectué par les Ordres. Le non respect de cette obligation est passible de sanctions disciplinaires, voire de suspension temporaire d'exercice pour insuffisance professionnelle.



6 ans ou 9 ans (à titre dérogatoire*) pour valider 10 actions.

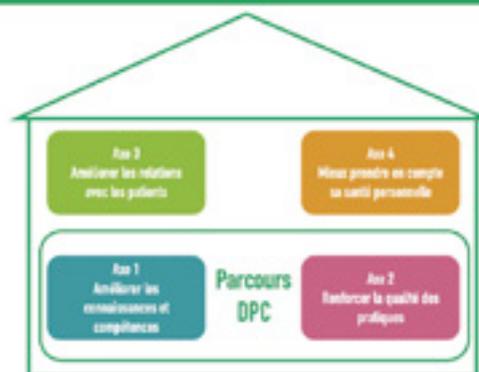


Plateforme de suivi individuel en cours de construction par l'ANS, intitulée "Ma Certif Pro Santé".

4 AXES

Le référentiel s'articule autour **des 4 axes** de la certification périodique, et décrit les actions pouvant être réalisées.

Le pharmacien peut réaliser des actions pour valider son obligation triennale de DPC par la démarche déjà existante ANDPC ou par le parcours recommandé par le CNP Pharmacie. Ces actions lui permettent de valider **l'axe 1** et **l'axe 2** de sa certification.



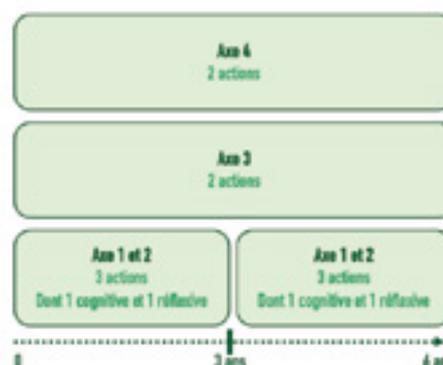
PÉRIODICITÉ ET CRITÈRES DE VALIDATION

Le CNP Pharmacie a fixé comme critère de validation 10 actions à réaliser en 6 ans* ou 9 ans** :

- 3 actions dans **l'axe 1** et **l'axe 2**, tous les 3 ans ;
- 2 actions dans **l'axe 3** et **l'axe 4**.

*Je suis inscrit depuis le 1er janvier 2023 à l'Ordre, ma période de validation de certification est de 6 ans.

**Je me suis inscrit avant le 1er janvier 2023, ma première période de validation de certification est de 9 ans, puis de 6 ans pour les suivantes.





Obligation **triennale** de DPC pour les professionnels



3 possibilités pour valider son DPC

Démarche d'accréditation pour les pharmaciens, non applicable à ce jour.

NOUVEAU

Parcours DPC recommandé par le CNP Pharmacie

Conditions

3 actions dont :

- 1 action de **Formation** (action cognitive)
- 1 action de **Évaluation des pratiques professionnelles** (action réflexive) et/ou **Gestion des risques** (action réflexive)
- 1 action au choix du professionnel parmi les 2 types précédents

Démarche DPC existante de l'ANDPC

Conditions

- Un minimum de 2 actions parmi les types suivants :
 - Formation (action cognitive)
 - Évaluation des pratiques professionnelles (action réflexive)
 - Gestion des risques (action réflexive)
- Dont au moins 1 entrant dans le cadre d'une orientation prioritaire



LES TYPES D'ACTION

→ Actions "labellisées" CNP Pharmacie :



Formation

- ✓ Formation continue
- ✓ Congrès
- ✓ Test de lecture d'une revue
- ✓ -

Évaluation des pratiques professionnelles et/ou gestion des risques

- ✓ Évaluation des pratiques
- ✓ Programme intégré avec action d'analyse de pratiques
- ✓ -



→ Actions n'ayant pas besoin d'être labellisées :

Formation

- ✓ Formation universitaire
- ✓ Enseignement
- ✓ Expertise
- ✓ -

Évaluation des pratiques professionnelles et/ou gestion des risques

- ✓ Gestion de la qualité
- ✓ Démarches collectives sur un territoire
- ✓ -

→ Actions libres : proposées par des professionnels et pouvant être labellisées par le CNP Pharmacie

→ Actions dans l'offre de DPC existant de l'ANDPC

Le site du CNP Pharmacie recense les actions pouvant être réalisées dans le cadre du parcours DPC du CNP Pharmacie dans un catalogue : <https://cnppharmacie.org/catalogue-des-actions/>

cnppharmacie.org
contact@cnppharmacie.org

Biosimilaires c'est vous les experts !*



En tant que pharmacien, vous **jouez un rôle central** pour faciliter **l'accès aux soins** des patients tout **en préservant le système de santé**. La substitution autorisée pour certains médicaments biologiques par des médicaments biosimilaires contribue à ce nouveau modèle. **Biogaran s'engage à vos côtés** pour vous permettre d'être moteur de ce changement.

Découvrez une fiche synthèse pour renforcer l'expertise de votre équipe.



* Experts dans la délivrance des médicaments.



BIOGARAN
Chaque jour, agir pour la santé.

LABORATOIRE FRANÇAIS DE MÉDICAMENTS